



Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 320 – Février 2023

Fête des conscrits 2023



Jeudi 23 février



Cérémonie de la remise du drapeau

18 h 30 : à Ansolia



Vendredi 24 février



Défilé humoristique

20 h 00 : départ du défilé

• Départ Place Général de Gaulle – Avenue de Brianne – Avenue Jean Laval – Avenue de la 1^{ère} armée – Rue du 3 septembre – Route de Lyon – Rue Saint-Jean – Rue du Château – Rue du 3 Septembre 1944 – Avenue de Brianne

Arrivée Place Général de Gaulle

• Le parking d'Ansolia est ouvert pour permettre aux plus grands nombres de stationner leur véhicule.

• **22 h 30 :** Bal organisé par l'Interclasse des Jeunes au Foyer Rural



Samedi 25 février



• **14 h 00 :** Instant 10 ans bal et goûter au Foyer Rural

• **16 h 00 :** Réception en Mairie de Anse.

• Le programme de la journée est composé par des temps officiels : messe des Conscrits en l'église de Anse, dépôt de gerbes aux différents monuments et cimetières des 3 communes, visites aux maisons de retraite Michel-Lamy, réceptions par les mairies de Ambérieux et Lachassagne.

Autres temps forts de la semaine des Conscrits : réception par CAP Anse, visite aux clubs de l'Amitié de Anse et Lachassagne, ainsi qu'aux Conscrits du foyer de Brianne.



Dimanche 26 février



11 h 00 : Départ de la Vague des Conscrits

• Départ Avenue Jean Laval - Avenue de la 1^{ère} Armée - Rue du 3 septembre - Route de Lyon - Rue du Four Banal - Rue du Château - Rue du 3 Septembre - Route de Lyon - Rue du Four Banal - Rue du Château - Rue du 3 septembre - Haie d'honneur Avenue de Brianne

Arrivée Place du Général de Gaulle

Les Conscrits informent les Ansois que le parcours du défilé passe deux fois devant l'église et route de Lyon

• **12 h 30 :** Vin d'Honneur Place du Général de Gaulle

• **20 h 30 :** Ouverture du Bal des Conscrits - Chanson des Conscrits, à Ansolia

Nous vous rappelons que par arrêté ministériel les pétards sont strictement interdits sur la voie publique.



Pour tout renseignement
Thierry SAINT CYR, Président de la 3
☎ classe3aal@gmail.com

De nombreux projets pour nos rivières du Beaujolais

Droits et Devoirs du propriétaire riverain d'un cours d'eau

Les rivières du Beaujolais ne sont pas domaniales, le lit des cours d'eau appartient donc aux propriétaires riverains. Ces propriétaires ont des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis des berges et de la rivière.

• **Entretien du cours d'eau, de la berge et de la ripisylve (végétation)**

Le fond du lit appartient au propriétaire de la berge concernée, jusqu'au milieu du cours d'eau. Le curage est strictement réglementé et doit faire l'objet d'une demande auprès de la police de l'eau (DDT du Rhône).

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses abords. Il doit notamment entretenir la végétation (en évitant une coupe à blanc), retirer les débris et embâcles entravant la libre circulation des eaux.

Pour des raisons d'intérêt général, le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais peut intervenir en propriété privée pour réaliser des travaux d'entretien sur les cours d'eau. Le riverain est alors tenu de laisser passer sur les bords de son terrain les agents en charge de cet entretien. **Pour autant les propriétaires ne sont pas déchargés de leurs responsabilités et obligations !**

Important : les travaux engagés en rivière peuvent être soumis, selon leur nature (ce n'est pas le cas de l'entretien de la végétation), à une **procédure de déclaration ou d'autorisation** auprès des services de l'Etat compétents en matière de police de l'eau. Pour éviter des sanctions, il convient donc au préalable de toute action, de se renseigner auprès de la DDT du Rhône, service Eau et Nature.

- **Respect du débit réservé**

L'exercice du droit d'usage de l'eau - arrosage du jardin, abreuvement des animaux - ne doit pas aller à l'encontre du fonctionnement naturel des cours d'eau. Le débit réservé (débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces) doit être respecté. -

Attention ! Des arrêtés de restriction de l'usage de l'eau (arrêtés sécheresse) sont très régulièrement prescrits sur notre territoire, surtout en période estivale. Ils imposent souvent l'arrêt des prélèvements dans la rivière.

- **Gestion des déchets verts du jardin**

Il est interdit de stocker ces déchets en bordure du cours d'eau. Emportés lors de crues, les déchets verts peuvent rapidement former des mini barrages et créer des inondations. Ils altèrent également la qualité des eaux des rivières. Il est également interdit de déverser des produits susceptibles de détruire la vie aquatique et d'introduire des espèces indésirables.

Bilan d'activité du conciliateur

👉 Bilan

Dans le cadre de ses fonctions de conciliateur de justice, dans le ressort de la cour d'appel de Lyon, nommé au Tribunal d'Instance de Villefranche depuis 2009, Messieurs Oliet et Girin ont reçu au cours de l'année 2022 : 174 personnes domiciliées sur le territoire du 174 personnes domiciliées sur le territoire du canton de Anse.

Ils ont traité 61 dossiers soumis ou déposés par des Ansois(es) dont les champs de compétence relèvent de relations, différends, litiges, conflits dont ils sont saisis directement ou par les magistrats :

- Propriétaire, bailleur, locataire (état des lieux, retenue de garantie, dette locative...)
- Consommateurs, professionnels, artisans, commerçants et toute activité du secteur marchand.
- Des particuliers pour le recouvrement de dettes ou sommes d'argent.
- Problème de mitoyenneté, d'environnement, de clôtures, de végétaux, de servitude.
- Problème de voisinage, nuisances, bruits. Anomalies et contestations sur les prestations de travaux.
- Problèmes bancaires, assurances, droits sociaux, télécommunications, énergie, organismes de crédits.

👉 Rappel du rôle du conciliateur

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le **règlement à l'amiable des différends** qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les

parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

👉 Compétences

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen) ;
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux ;
- différends relatifs à un contrat de travail ;
- litiges de la consommation ;
- impayés ;
- malfaçons de travaux, etc.

👉 Incompétences

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges :

- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire) ;
- de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales ;
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif).

👉 **Permanence** : le mardi de 9 h à 12 h et le dernier jeudi du mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous en Mairie de Anse ☎ 04.74.67.03.84

Inscriptions des enfants né(e)s en 2020 et des nouveaux arrivants dans les écoles maternelles Paul-Cézanne et Ninon-Vallin pour la rentrée 2023 / 2024

Votre enfant aura 3 ans avant le 31 décembre 2023 : il peut être inscrit à l'école maternelle dès la rentrée de septembre 2023.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations pour inscrire pour la première fois votre(vos) enfant(s) dans une école maternelle publique de la commune.

Pièces à fournir pour l'inscription

👉 **Fiche d'inscription scolaire**, remplie : à télécharger sur le site de la Mairie.

👉 **Un justificatif de l'autorité parentale** : copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné).

👉 **Un justificatif de domicile** : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, bail, facture EDF ou GDF, facture de téléphone fixe, compromis de vente après le délai de rétractation de 10 jours).

👉 **Si vous êtes hébergé(e) chez un tiers** : l'hébergeant doit fournir la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et la copie de sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur (préciser qu'il vous héberge).

👉 **Un justificatif de vaccination** : copie de la page de vaccination obligatoire du carnet de santé.

👉 **Pièce facultative** :

Demande de dérogation pour que l'enfant ne fréquente pas l'école l'après-midi : faire un courrier,

et à fournir avant la rentrée à la direction de l'école d'affectation.

Le dossier complet doit être retourné en Mairie avant le **30 avril 2023**. Votre établissement d'affectation vous sera communiqué mi-mai 2023, et le certificat de pré-inscription sera disponible en Mairie à partir de cette même date.

Il sera de votre responsabilité de prendre rendez-vous avec la direction de l'école d'affectation pour finaliser l'inscription de votre(vos) enfant(s).

Renseignements et fiches d'inscription sur le site www.mairie-anse.fr

Engagement citoyen

Vous êtes âgés entre 14 et 20 ans, vous souhaitez vous engager bénévolement dans la vie municipale et associative, la Municipalité a mis en place un protocole engagement citoyen.

Ce protocole a pour vocation d'encourager la citoyenneté active dont les composantes sont : civisme, civilité, solidarité et développer le sens de l'appartenance à une collectivité pour se sentir impliqué et favoriser ainsi l'engagement bénévole dans le milieu associatif pour assurer la relève de demain.

Les jeunes qui se portent volontaires s'engagent pour 60 heures de bénévolat au sein d'une ou plusieurs associations et de la municipalité, en fonction de leur disponibilité. Un livret d'engagement individuel sera ouvert pour chaque jeune volontaire, permettant de suivre et d'attester des missions effectuées auprès des associations.

Pour les jeunes volontaires, ces expériences permettent de développer un savoir-être et un savoir-faire avec de nouvelles compétences qu'ils pourront transposer en milieu professionnel. Ils peuvent s'en prévaloir notamment dans leur cursus universitaire avec les nouvelles prérogatives de parcours Sup ou encore lors de leur premier entretien professionnel.

Au terme de son engagement, le jeune bénéficiera d'une attestation officielle validant son parcours et ses expériences, ainsi qu'une mise à l'honneur lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Madame Linda Beggui, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse et à la Citoyenneté et Madame Valérie Albaret, responsable de l'Infothèque en charge de ce protocole seront les interlocutrices chargées de la coordination entre les associations et les jeunes volontaires. Renseignements à l'Infothèque ou à valbaret@mairie-anse.fr

Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 20 février à 19 h, salle du Conseil Municipal.

Etat Civil : les chiffres 2022

Pour l'année 2022, la commune a compté
98 naissances
42 mariages et 22 PACS
91 décès dont 46 en maisons de retraite

13^e Forum jobs d'été et emplois pour tous

La commune de Anse organise son treizième forum emploi pour tous et job d'été le **samedi 4 mars de 9 h 30 à 13 h à Ansolia** (parking 778 avenue de l'Europe). Si vous êtes un commerce, une entreprise vous pouvez contacter l'Infothèque. Les objectifs de ce forum sont de mettre en relation les jeunes de la Commune avec des entreprises et des administrations, afin de leur permettre de trouver un futur emploi, et de financer leurs projets d'avenir. Infothèque [☎ 04.74.67.13.94](tel:04.74.67.13.94).

Travail plage du Colombier

La municipalité ouvrira pour la saison estivale son site de la plage du colombier du samedi 03 juin et au jeudi 31 août 2023.

Comme chaque année des postes de saisonniers sont proposés aux jeunes Ansois(es) d'au moins 17 ans pour un 1^{er} emploi.

Si vous êtes intéressé(e) vous trouverez sur le site de la mairie de Anse toutes les informations nécessaires.

Par le biais du lien suivant www.mairie-anse.fr.

Les dossiers complets pourront être envoyés par courriel à l'adresse suivante jobete@mairie-anse.fr ou déposés en mairie jusqu'au 26 février 2023.

La médiathèque Albert-Gardoni au mois de février

Retrouvez le **Club BD MAG** et la dernière sélection de **Décrochez un livre !** le nouveau rendez-vous des passionnés de lecture. C'est toujours et encore le temps des nouveautés : l'équipe veille à vous présenter une multitude de livres. Des sélections thématiques sont également régulièrement proposées.

Durant les vacances de février la médiathèque sera ouverte aux jours et horaires habituels, exceptés les mardi 7 et mercredi 8 février.

Toutes les informations sur le site Internet mediatheque.mairie-anse.fr au [☎ 04.74.67.15.65](tel:04.74.67.15.65) ou directement à la médiathèque.

Mise à disposition de copeaux

À la suite de la collecte et de l'élagage, les Services Techniques de la commune de Anse auront broyé les bois collectés pour les transformer en copeaux de bois, à utiliser pour le paillage. La commune propose une matinée de **mise à disposition des copeaux** pour les jardins !

Samedi 4 février 2023 de 9 h à 12 h au local des Services Techniques (chemin de la Bordière).

Jusqu'à épuisement des stocks.

France services, qu'est-ce que c'est ?

La mise en place du réseau France services est une volonté du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers : Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique.

La France services et Maison de services au public est située 1 avenue du Général Leclerc à Anse.

La MSAP peut être contactée au [☎ 04.74.09.95.80](tel:04.74.09.95.80) ou par courriel mdr.anse@rhone.fr - Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 08h30-12h15 & 13h30-16h30 ou 17h

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Assemblée générale de l'association de Pêche d'Anse

Tous les adhérents sont invités à l'assemblée générale qui se tiendra le dimanche 19 février à 10 h salle Lucien-Blanchard, suivie du verre de l'amitié. Les cartes de pêche sont en vente chez " Nicolas Pêche " à Viadorée
✉ aappmaanse@yahoo.fr; ☎ 06.61.64.54.32;
📘 facebook Aappma Anse

2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) cours

Les Cours et Ateliers fonctionnent chaque semaine, hors vacances scolaires : inscriptions possibles pour les cours d'adultes : **Dessin et Peinture** toutes techniques, jeudi 9h30-12h et 13h30-16h, ainsi que vendredi 14h-16h). ***Si des cours de peinture en fin de journée vous intéressent, merci de vous faire connaître.***
Renseignements et inscriptions ☎ 04.74.67.13.71.
✉ 2cea.anse.chateau@gmail.com

Collecte des ordures ménagères

- **Collecte des ordures ménagères** : Anse : les mardis 7 -14 – 21 et 28 février et Anse dont Graves sur Anse : les vendredis 3 – 10 – 17 et 24 février
- **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 6 et 20 février et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 1 et 15 février

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

- **Centre de Planification et d'Education Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

- **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 ✉ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

- **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

- **Parent 'Aïse / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

- **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

- **Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents (CH Saint Cyr-au-Mont-d'Or)**

Anse : 9 rue du 3 Septembre (1^{er} étage) ; le mardi de 17 h à 19 h. Sans rendez-vous, gratuit et confidentiel
☎ 04.74.02.65.93

Permanence en Mairie ou sur Anse

- **Conciliateur de justice** : un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84

- **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.48.25.90

- **Médiatrice Familiale** Anne-Marie Galludec
✉ amgalludec.mf@gmail.com ☎ 06.24.87.52.53

Horaire marché

Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Noah BASCOVE né le 8 décembre

Raven RAOELINA née le 20 décembre

Mariage

Assmaa INTIDAM et Mohamed DRISS mariés le 7 janvier

Décès

Madeleine Josette BONNIEL ép TREFFORT décédée le 8 décembre à Anse (89 ans)

Marie-Thérèse COQUARD ép. DESGRANGES décédée le 8 décembre à Anse (85 ans)

Andrée Marie THIBAUD ép. BIGILLON décédée le 17 décembre à Anse (94 ans)

Josette Emilienne Paulette CONQUET ép. SANCHEZ décédée le 17 décembre à Trévoux (80 ans)

Paule Marie Michelle DAMIER ép. LARGE décédée le 18 décembre à Anse (81 ans)

Jeanne Marie DESBAS ép. VANDROZ décédée le 21 décembre à Anse (86 ans)

Maurice Pierre BERTRAND décédé le 23 décembre à Trévoux (80 ans)

Denise DEMURGET décédée le 25 décembre à Gleizé (70 ans)

Bernadette Marie Germaine LARGERON ép. LAVAL décédée le 28 décembre à Anse (78 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3700 exemplaires

Impression : Imprimerie Augagneur

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite